

AVIS PUBLIC

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

AUX INTÉRESSÉS PAR LA DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE ET D'AUDITION PUBLIQUE

Avis public est par la présente donné :

Qu'une demande de démolition a été déposée en vertu du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le n° 2023-07-976* pour l'immeuble suivant :

- Un bâtiment principal (maison) sis sur le lot désigné comme étant le numéro 6 338 726 du cadastre du Québec, situé au 1339, 9^e Rang.

Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le Comité de démolition de Wickham sera saisi de la demande lors de la réunion qui se tiendra le jeudi 14 mai 2026 à 18 h 30. Cette réunion est ouverte au public.

Que toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée, à l'attention de Catherine Pepin, directrice-générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Wickham :

- par la poste au 893, rue Moreau Wickham (Québec) J0C 1S0;
- par courriel à : dq@wickham.ca.

Que l'immeuble visé par la demande est un immeuble patrimonial et que, pour cette raison, conformément à l'article 148.0.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le Comité de démolition tiendra une audition publique le jeudi 14 mai 2026 à 18 h 30, à la salle du conseil municipal de la Municipalité de Wickham située au 893, rue Moreau à Wickham, Québec, J0C 1S0 pour expliquer ce projet de démolition.

DONNÉ À WICKHAM CE PREMIER JOUR DU MOIS DE MAI 2026

Catherine Pepin
Directrice générale et greffière-trésorière